Répression contre le syndicat des travailleurs migrants (MTU) en Corée du Sud

lundi 17 octobre 2016, par Amnesty International (Date de rédaction antérieure : 3 décembre 2007).

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Corée du Sud. Répression contre le syndicat des travailleurs migrants

Amnesty International voudrait faire part de son inquiétude après l'arrestation de trois cadres du Migrants Trade Union (MTU), le syndicat des travailleurs migrants sud-coréen, le mardi 27 novembre 2007. Amnesty International craint qu'ils ne soient arbitrairement renvoyés de force vers leurs pays d'origine respectifs.

Après leur arrestation, Kajiman Khapung, président du MTU, Raju Kumar Gurung (Raj), vice-président et Abul Basher M. Moniruzzaman (Masum), secrétaire général, ont été emmenés dans un centre de détention à Cheongju, dans la province du Chuncheong du Nord, au sud de Séoul.

Kajiman Khapung, président et Masum, secrétaire général, ont été arrêtés devant chez eux alors qu'ils s'apprêtaient à se rendre à une manifestation organisée devant les bureaux du service de l'immigration à Séoul. Le vice-président du syndicat, Raj, a été arrêté devant l'usine où il est employé.

Ils ont été placés en détention pour séjour irrégulier et risquent d'être renvoyés de force sans les garanties d'une procédure légale.

Amnesty International considère les arrestations de Kajiman, Raj et Masum comme une tentative du gouvernement de les priver de leurs droits syndicaux, droits protégés par la Constitution sud-coréenne au même titre que le droit à la liberté d'association. Il semble également que des mesures répressives aient été prises par les autorités gouvernementales pour empêcher le MTU de mener des actions syndicales légitimes. Ces mesures s'inscriraient dans le cadre d'un mouvement de répression continue menée depuis août 2007 contre les travailleurs immigrés sans papiers en Corée du Sud.

Amnesty International considère Kajiman Khapung, Raju Kumar Gurung et Abul Basher M. Moniruzzaman comme des prisonniers d'opinion et demande instamment au gouvernement de Corée du Sud de libérer ces trois hommes sans délai et sans condition. Amnesty International s'inquiète de leur arrestation qui constitue une violation du droit à la liberté d'association et une atteinte aux droits fondamentaux des travailleurs migrants. L'organisation appelle le gouvernement sud-coréen à ne pas renvoyer de force ces trois hommes vers leurs pays respectifs sans avoir procédé à une évaluation complète et individuelle de la situation de chacun d'eux, en tenant compte des garanties prévues par la loi et en respectant leur droit de faire appel de la décision auprès d'une instance supérieure.

Complément d'information

La haute cour de Séoul a rendu une décision le 1 février 2007 demandant l'annulation du rejet par les autorités de la déclaration de constitution d'un syndicat du MTU. Cette décision reconnaît et, de ce fait, légalise le MTU comme syndicat représentant les droits de tous les travailleurs migrants, quel que soit leur statut. Le ministère du travail aurait fait appel de cette décision devant la Cour suprême.

Auparavant, le gouvernement sud-coréen avait rejeté des appels en faveur de la formation d'un syndicat des travailleurs migrants au prétexte que des travailleurs migrants en situation irrégulière ne pouvaient être considérés comme des travailleurs au titre des lois existantes.

Les travailleurs migrants en situation irrégulière peuvent désormais faire partie légalement d'un syndicat reconnu. Il y a environ 230 000 travailleurs migrants en situation irrégulière en Corée du Sud. Cependant ils courent toujours le risque d'être arrêtés, placés en détention et renvoyés de force dans leur pays.

L'arrestation des trois cadres du MTU intervient au moment où ce syndicat envisageait de lancer une campagne contre la révision de la Loi sur l'immigration proposée par le ministère de la Justice. Selon les modifications envisagées, les personnes ayant autorité pourraient être dispensées de présenter un document d'identification lors des contrôles d'identité de travailleurs migrants, ou pour obtenir les documents nécessaires à certaines opérations, tels que des autorisations de pénétrer à l'intérieur des bâtiments, et n'auraient plus besoin de mandats d'arrêt pour appréhender des travailleurs migrants. Lors des différentes vagues de répression contre les travailleurs migrants en situation irrégulière depuis août 2007, une vingtaine de membres et de représentants du MTU ont été arrêtés.